



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 janvier 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 janvier 2010

ZAC PÔLE SPORTS - SIGNATURE D'UNE
CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL ET
DEUX-SÈVRES AMÉNAGEMENT POUR UNE
SUBVENTION RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT
DE GIRATOIRES SUR LA RD 948 (AVENUE DE
LIMOGES)

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 22 janvier 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Aurélien MANSART -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Delphine PAGE

Excusés :

Conseillers :

- M. Bernard BARE - Mme Françoise BILLY

AMERU

**ZAC PÔLE SPORTS - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE
CONSEIL GÉNÉRAL ET DEUX-SÈVRES AMÉNAGEMENT POUR
UNE SUBVENTION RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE
GIRATOIRES SUR LA RD 948 (AVENUE DE LIMOGES)**

Monsieur Bernard JOURDAIN Conseiller Municipal Délégué Spécial expose :
Mesdames et Messieurs,
Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

Le 24 juin 2005, le Conseil municipal a concédé l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté du Pôle Sports à la SEM Deux-Sèvres Aménagement.

En tant que maître d'ouvrage des aménagements de la ZAC et notamment des travaux de voirie, Deux-Sèvres Aménagement a sollicité le 7 juillet 2008, une subvention auprès du Conseil Général au titre des aménagements de sécurité sur la RD 948 (Avenue de Limoges - giratoires Ouest et Est).

Le Conseil Général a informé la Ville de Niort, concédant de l'opération, de son accord pour participer à ces aménagements sur voie départementale pour un montant de 108 000 € (54 000 € par giratoire).

A ce titre, et parce que le programme de subvention du Conseil Général n'identifie que les collectivités comme bénéficiaires (et non les SEM), il est proposé de signer une convention tripartite fixant les modalités de cette participation départementale entre :

- le Conseil général, financeur et gestionnaire du réseau,
- la SEM Deux-Sèvres Aménagement, concessionnaire de la ZAC et maître d'ouvrage des aménagements de la ZAC,
- et la Ville de Niort, concédant de l'opération ZAC Pôle Sports et en charge de l'entretien ultérieur et du pouvoir de police sur cette entrée d'agglomération.

Par ailleurs, la convention mentionne l'apport d'une participation financière à hauteur de 25 % de Deux-Sèvres Aménagement aux dépenses d'investissement liées à la réalisation de la couche de roulement prise en charge par le Département.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention tripartite relative à « l'exécution de travaux publics sur route départementale : Aménagement de sécurité dans le cadre de la ZAC Pôle Sports à Niort sur la RD 948 - création des giratoires Ouest et Est avec couche de roulement prise en charge par le Département » pour une aide financière du Département d'un montant de 108.000 € et d'une participation financière de 25% des dépenses d'investissement liées à la réalisation de la couche de roulement de la SAEML Deux-Sèvres Aménagement au Département ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la dite convention.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 43 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 2 |

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
Le conseiller municipal spécial délégué

Signé

Bernard JOURDAIN